

Pour la création d'un revenu minimum unique

16 octobre 2020



La proposition [1] d'un revenu minimum unique (voir la note de proposition détaillée dans l'encadré ci-dessous) garantit un niveau de vie mensuel de 860 euros pour une personne seule, de 1 810 euros pour un couple avec deux enfants. Il inclut d'éventuelles autres allocations perçues par ailleurs (famille ou logement notamment). Les personnes qui touchent déjà des allocations dont le total est supérieur à celui du RMU, ne verront pas baisser leurs allocations. Fixé au seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian, le RMU élimine la pauvreté à ce niveau.

Les principaux gagnants de cette proposition sont d'abord les 18-25 ans qui ne peuvent pas prétendre aujourd'hui au RSA, sauf conditions très particulières. Ensuite, les allocataires du RSA et de l'allocation spécifique de solidarité (chômeurs en fin de droits) qui ne perçoivent que 500 euros par mois hors autres allocations. Pour eux, nous évaluons le gain à 150 euros mensuels environ pour un célibataire.

Montant de la composition du ménage

Unité : euros mensuels

Montant du RMU

Personne seule	860
Couple sans enfant	1 290
Couple, un enfant de moins de 14 ans	1 550
Couple, deux enfants de moins de 14 ans	1 810
Couple, deux enfants de plus de 14 ans	2 150
Famille monoparentale, deux enfants de moins de 14 ans	1 380
Supplément par personne de moins de 14 ans	260
Supplément par personne de plus de 14 ans	430

Source : © Observatoire des inégalités

Nous estimons le coût de la mesure à sept milliards d'euros par an, ce qui est largement à la portée des finances publiques. Le gouvernement s'apprête à réduire l'impôt sur le revenu de cinq milliards d'euros par an et les recettes de la taxe d'habitation de 20 milliards d'euros. Pour rappel, l'ensemble des niches fiscales coûte à la collectivité 100 milliards d'euros chaque année.

Notre proposition permet d'assurer un niveau de vie minimum à tous sous conditions de ressources, ce qui la distingue des propositions beaucoup plus coûteuses de revenus universels, sans prise en compte des revenus. Elle va dans le même sens que l'augmentation déjà réalisée du minimum vieillesse et de l'allocation adulte handicapé qui se situent déjà au niveau du RMU. Elle s'inscrit également dans le cadre de l'augmentation récente

de la rémunération minimum du travail, avec la hausse de la prime d'activité. Économiquement, la dépense publique destinée à financer le RMU a l'avantage d'être immédiatement réinjectée dans l'économie et a donc un effet positif sur la croissance. Ce dispositif a aussi l'avantage de pouvoir être mis en place rapidement et simplement.

Bien sûr, nous ne réglons pas la question de fond de la pauvreté et du chômage avec le RMU. Il n'en demeure pas moins qu'il constituerait un progrès social majeur, comparable à la mise en place de la couverture maladie universelle.

Noam Leandri et Louis Maurin

Lire la proposition complète

Cette proposition fait l'objet de la *Note de l'Observatoire* n° 5, disponible en téléchargement. Vous y trouverez :

- le texte complet de la proposition de Louis Maurin et Noam Leandri,
- la méthode de calcul de l'estimation du coût total du RMU,
- cinq cas-types qui montrent le complément apporté par le RMU selon la situation sociale et la composition du ménage.



Photo / CC0 James Sutton

« [Revenu minimum unique](#) »
Louis Maurin
n° 5, Observatoire des inégalités, juillet

TE COMPLÈTE

[1] Cette proposition n'engage que ses auteurs, Noam Leandri, le président de l'Observatoire des inégalités, et Louis Maurin, son directeur, et non l'organisme dans son ensemble.

• Emplacement :

[Accueil](#) > [Proposition](#) >

• Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Pour-la-creation-d-un-revenu-minimum-unique>